



Communiqué de presse du 26 mai 2016

Droit à l'éducation pour les enfants réfugiés: le SSP exige des moyens supplémentaires !

Les enfants et les jeunes réfugiés doivent être intégrés aussi rapidement que possible dans le système éducatif. Pour atteindre cet objectif, il faut d'urgence mettre à disposition davantage de moyens pour l'enseignement et l'accompagnement. Aujourd'hui, les écoles et les enseignant-e-s accomplissent déjà un immense travail. Il faut les soutenir dans la réalisation de cette tâche.

Dans son texte d'orientation, le SSP dresse la liste des mesures à prendre pour que les enfants et les jeunes puissent de se familiariser de manière ciblée et aussi rapidement que possible avec l'école et la formation professionnelle. Les forfaits de formation versés par la Confédération ne suffisent pas pour les tâches à exécuter. Il faut prévoir nettement plus de moyens, entre autres pour les cours de langue et de préparation professionnelle. Le projet de «préapprentissage destiné aux réfugiés» doit débiter sans délai et il faut prévoir davantage de places d'apprentissage. De plus, une meilleure coordination entre les institutions concernées est nécessaire – dans cette optique une conférence nationale doit être organisée sous l'égide de la Confédération.

En 2015, la Suisse a enregistré les demandes d'asile de 2700 requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA), dont environ deux tiers ont entre 16 et 17 ans.

La Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant ainsi que la Constitution suisse stipulent que tous les enfants et les jeunes «ont droit à une protection particulière de leur intégrité et à l'encouragement de leur développement» (art. 11 Constitution fédérale). En réalité, il existe de grandes différences cantonales et communales au niveau des possibilités d'hébergement, d'accompagnement et de formation de ces enfants et de ces jeunes.

Dans sa prise de position, le SSP retient que les écoles et les enseignant-e-s doivent être davantage soutenus, afin que les enfants et les jeunes réfugiés puissent être intégrés aussi rapidement que possible dans le système éducatif. Aujourd'hui, les écoles et les enseignant-e-s accomplissent déjà un immense travail. Il faut les soutenir dans la réalisation de cette tâche additionnelle.

Des moyens supplémentaires sont notamment nécessaires pour l'enseignement des langues et pour les mesures de stimulation individuelle des enfants.

Les enfants et les jeunes ont besoin d'un soutien et d'un accompagnement globaux, d'un enseignement sur le pays d'accueil, y compris dans leur langue d'origine, d'un soutien scolaire pour les devoirs ainsi que d'un repas chaud par jour. L'accès à des soins médicaux ainsi qu'à des activités sportives et liées aux loisirs doit également être garanti.

En outre, il faut porter une attention particulière à la situation des jeunes qui ne sont plus soumis à la scolarité obligatoire. Ces derniers doivent suivre une formation durant au moins deux années afin de pouvoir chercher ensuite une place d'apprentissage.

Quant à la Confédération, elle doit mettre à disposition davantage de moyens pour réaliser le projet de «préapprentissage destiné aux réfugiés» et pour déterminer le potentiel d'apprentissage de ces personnes, y compris pour remédier au problème connu de pénurie de personnel qualifié. De plus, il est nécessaire de disposer d'une coordination claire entre les services fédéraux impliqués ainsi qu'entre la Confédération et les cantons.

La version détaillée de la prise de position du SSP se trouve en annexe ou sous:

www.vpod.ch/kinder-auf-der-flucht.

Contact et informations:

Philippe Martin, secrétaire centrale SSP, secteur de la formation, martin@ssp-vpod.ch

Guy Zurkinden, zurkinden@ssp-vpod.ch